



Du bon usage des licences dans le cadre du dépôt des publications dans HAL

Parlons Science Ouverte #7

30.05.2023

Lionel Maurel, directeur adjoint scientifique INSHS

Science Ouverte, Edition scientifique et Données de Recherche

Maisons des sciences de l'homme



Sommaire

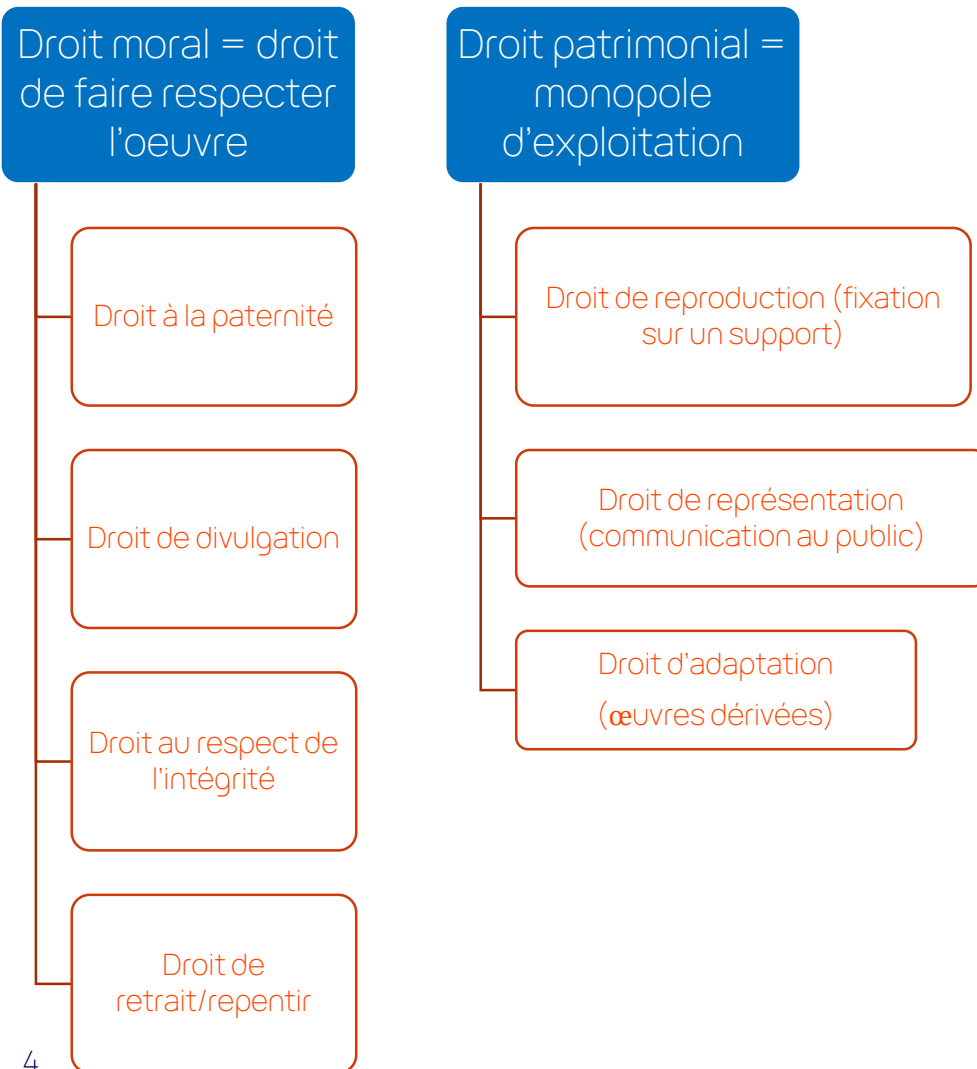
01

Les licences : concepts et utilisation

02

Cas pratiques et discussion

Les licences : généralités sur le droit d'auteur



Règles de titularité du droit d'auteur (Loi DADVSI 2006) :

- Les agents publics cèdent automatiquement leurs droits sur les créations produites dans le cadre de leur mission de service public à leurs administrations de tutelle ;
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs bénéficient d'une exception et conservent leurs droits sur leurs créations protégées par le droit d'auteur ;
- Ils peuvent donc céder les droits patrimoniaux à des tiers (et notamment des éditeurs, via des contrats d'édition).

Les licences : généralités

- Le droit d'auteur est essentiellement un droit d'autoriser ou d'interdire l'usage d'une œuvre protégée ;
- Cette autorisation s'exprime par le biais d'un contrat formalisant le consentement préalable du titulaire de droits ;
- L'autorisation peut être ponctuelle, pour un usage déterminé et un réutilisateur identifié ;
- Elle peut aussi être publique et générale. Elle fonctionne alors comme un contrat d'adhésion.
- Les licences dites « libres » mobilisent ces mécanismes contractuels et systématisent pour une œuvre donnée la faculté d'autoriser des auteurs.



Différentes catégories de licences par famille d'objets

Logiciels



Créations hors
logiciel



Bases de
données



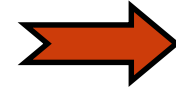
LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

ODbL

means

Open Data Commons Open
Database License

Les licences Creative Commons



Exemple des licences
Creative Commons

CC
CERTAINS DROITS RÉSERVÉS

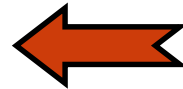
« Tout ce qui n'est pas
interdit est permis »



**CC creative
commons**



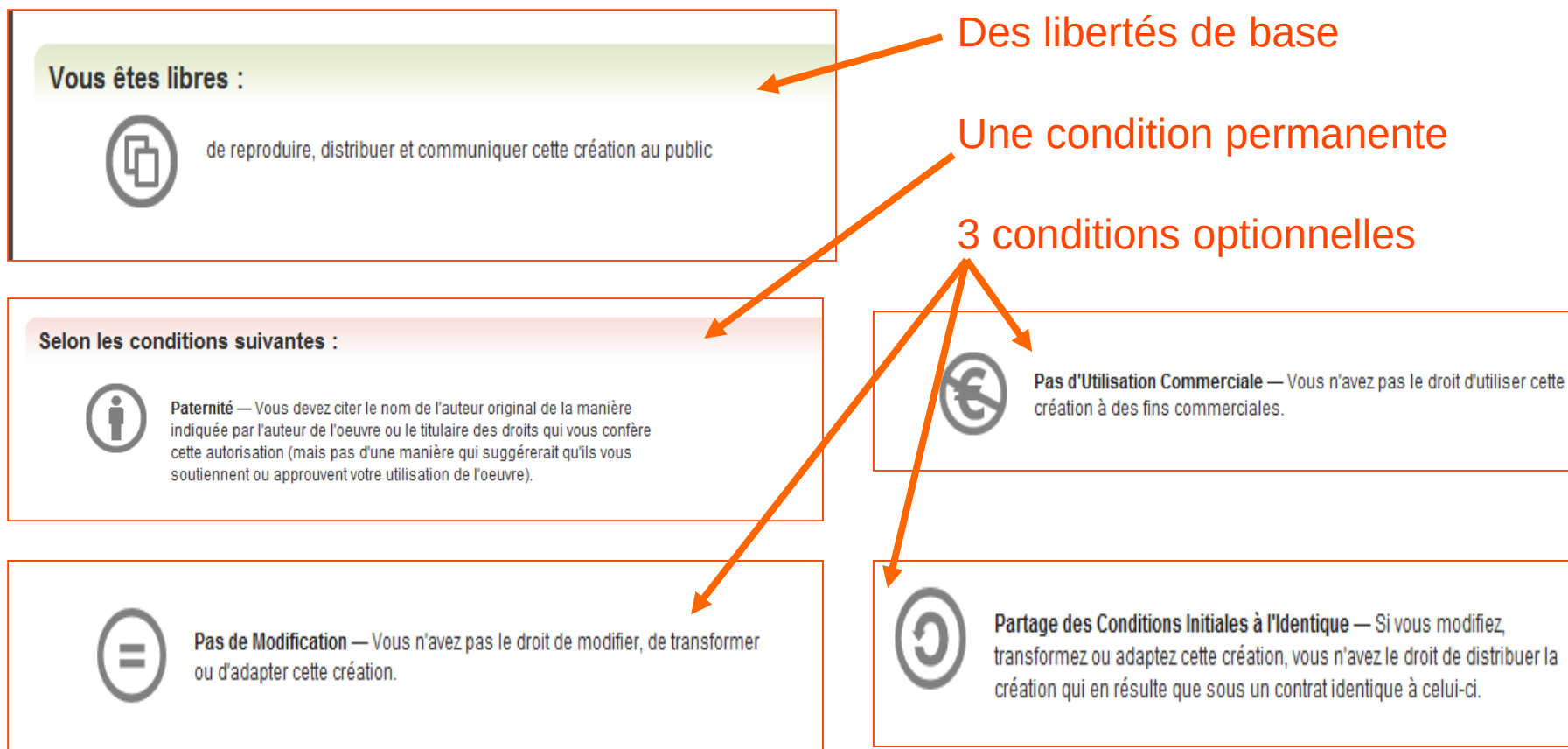
Pas d'autorisation
à demander tant
qu'on reste dans
le cadre de la
licence



Il faudra conclure un contrat pour lever
une restriction posée par la licence

4 conditions et
6 contrats

Un système de licences modulables



Six licences Creative Commons différentes

Paternité			
Paternité Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Partage des Conditions Initiales à l'Identique			
Paternité Partage des Conditions Initiales à l'Identique			

+



[Creative Commons : les six licences.](#)

Les licences : rappels et précautions d'usage

- Les licences CC sont compatibles avec le droit français et invocables devant les tribunaux ;
- Ne pas respecter les clauses d'une licence CC revient à commettre un délit de contrefaçon ;
- Même les licences CC les plus ouvertes ne suppriment pas l'application du droit moral de l'auteur.

- Les licences CC ne peuvent être utilisées que par les auteurs ;
- Mais ils doivent disposer de l'ensemble des droits nécessaires pour ce faire (cas des œuvres dérivées, composite, de collaboration) ;
- Les différentes versions d'une même œuvre peuvent être placées sous des licences différentes.

- Les licences CC s'appliquent :
 - * au droit d'auteur
 - * au droit de producteur de base de données
- Elles s'appliquent mal :
 - * Aux logiciels
- Elles ne s'appliquent pas :
 - * à la propriété industrielle (marques, brevets, etc.)
 - * aux données personnelles, au droit à l'image

Changer de licence est possible, mais avec des conséquences limitées.

Les licences dans HAL

Je dépose sur HAL

Article dans une revue [changer](#)

Fichier(s)

Métadonnées

Extraction automatique

Auteurs et affiliations

Informations principales

Identifiants

Financements

Autres Informations

Validation

Mots-clés

Vous pouvez renseigner plusieurs mots-clés en plusieurs langues : choisir la langue et un mot-clé dans la langue sélectionnée. Les caractères " , " (virgule) et " ; " (point-virgule) séparent une liste de mots-clés.

Anglais ▾

+ Ajouter

Langue du document *

anglais ▾

Licence

Nom de la revue *

Date de publication *

Renseignez la date au format AAAA-MM-JJ ou AAAA-MM ou AAAA

- CC BY - Paternité
- CC BY NC - Paternité - Pas d'utilisation commerciale
- CC BY ND - Paternité - Pas de modifications
- CC BY SA - Paternité - Partage selon les Conditions Initiales
- CC BY NC ND - Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification
- CC BY NC SA - Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Partage selon les Conditions Initiales
- NC - Marque du Domaine Public
- CC0 - Transfert dans le Domaine Public
- ETALAB - Licence Ouverte
- Copyright (Tous droits réservés)
- Domaine public

Télécharger pour visualiser

Dates et versions

hal-02882691, version 1 (27-06-2020)

Licence

CC BY Paternité - CC BY 4.0

Identifiants

HAL Id : hal-02882691, version 1

Mot de passe : 4t3net#q

Article Dans Une Revue

Terrestres

Publiée : 2020

La propriété privée au secours des forêts ?

Lionel Maurel (1)

Afficher plus de détails

1

InSHS - Institut des Sciences Humaines et Sociales

Résumé

fr

Comment ré-ensauvager le monde ? Depuis quelques années, des initiatives de « reprise de terre » se multiplient : à travers des rachats de terres et de forêts des collectifs

Mots clés

Baptiste M

Elinor Ostr

Cas pratique N°1 : Dépôt dans HAL d'un article scientifique après publication dans une revue fermée

- Un seul auteur ;
- Pas d'illustrations ou de « supplementary material » ;
- La revue fait signer un contrat d'édition à l'auteur, avec cession exclusive des droits patrimoniaux ;
- L'auteur souhaite faire un dépôt sur HAL le plus rapidement possible et sous licence Creative Commons.



Cas pratique

L'article 30 de la loi République numérique et ses conditions d'application

- 1 Un écrit scientifique
- 2 Issue d'une recherche financée au moins à 50% par des fonds publics
- 3 Publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an
- 4 Le dépôt de la version finale du manuscrit accepté pour publication
- 5 Dans un délai de six à douze mois
- 6 Sans exploitation dans le cadre d'une activité d'édition à caractère commercial



Utiliser des licences Creative Commons en articulation avec l'article 30 de la Loi République numérique

Choix possible sur HAL depuis 2014



Utilisables dans le cadre du « droit d'exploitation secondaire » de la loi République numérique.

Mais à condition de sélectionner l'option NC (Pas d'usage commercial) sauf si diffusion sous une licence plus ouverte chez l'éditeur original.



L'accord de tous les co-auteurs est requis et il faut respecter les droits des tiers (notamment sur les images illustrant la publication).

Cas pratique N°2: Dépôt dans HAL d'une contribution à un ouvrage collectif

- Trois auteurs ;
- Des illustrations, un logiciel et une base de données associée ;
- L'éditeur fait signer un contrat d'édition aux auteurs, avec cession exclusive des droits patrimoniaux ;
- Les auteurs souhaitent faire un dépôt sur HAL le plus rapidement possible et sous licence Creative Commons.
- Quid si l'article est d'abord déposé sous la forme d'un preprint ?



Cas pratique

Cas pratique N°3 : Une traduction problématique

- Un auteur diffuse un de ses articles dans HAL sous licence CC-BY ;
- Il se rend compte que son texte a été traduit dans une autre langue ;
- La traduction lui pose problème, car le texte comporte des coupes et des modifications, lui imputant des propos qu'il ne tenait pas dans l'original ;
- De quel recours dispose cet auteur ? Quelle différence s'il avait utilisé une licence CC-BY-ND ?



Cas pratique

Cas pratique N°4 : Dépôt d'un article produit dans le cadre d'un projet financé (ANR, Union européenne, etc.)



- › Authors (or their organisations) must retain sufficient intellectual property rights to comply with their Open Access requirements.
- › Authors (or their organisations) must ensure Open Access to the Author Accepted Manuscripts (AAMs) or the Version of Record (VoR) of research articles, at the time of publication. All research articles must be made available under a [Creative Commons Attribution](#) "CC BY" licence or equivalent or, by exception, if so decided by a cOAlition S Organisation, a [Creative Commons Attribution, NoDerivatives](#) "CC BY-ND" licence, or equivalent.

Ce qui sera demandé aux chercheurs

- ⦿ Au moment de la soumission, l'auteur utilisera la formulation suivante dans l'article et/ou dans la lettre adressée à l'éditeur :

“Cette recherche a été financée en tout ou partie, par l’Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du projet ANR-nn-XXXX-nnnn. Dans l’objectif de sa publication en libre accès, l’auteur a appliqué une licence open access CC-BY à tout manuscrit accepté pour publication (AAM) résultant de cette soumission. » .

“This research was funded, in whole or in part, by l’Agence Nationale de la Recherche (ANR), project ANR-nn-XXXX-nnnn. For the purpose of open access, the author has applied a CC-BY public copyright licence to any Author Accepted Manuscript (AAM) version arising from this submission.”

Certaines licences Creative Commons seulement sont compatibles avec le Plan S

- Pourquoi uniquement la Licence CC-BY (ou équivalentes : CC0, CC-BY-SA, CC-BY-ND sur justification) ?



Protéger contre les cessions exclusives de droits

« C'est l'exclusivité qui menace et l'ouverture qui protège. »

Mais avec la limite que l'éditeur reste toujours libre de refuser ou d'accepter un manuscrit soumis sous licence CC...

Cas pratique N°5 : Une thèse révolutionnaire

- Un doctorant en chimie soutient une thèse consacrée aux propriétés d'un nouveau matériau ;
- Plusieurs aspects évoqués dans la thèse pourraient faire l'objet d'un dépôt de brevet ;
- Le jeune docteur souhaite diffuser sa thèse en libre accès sur HAL avec une licence Creative Commons ;
- Quelles précautions prendre et quels effets pour la licence ?



Cas pratique
